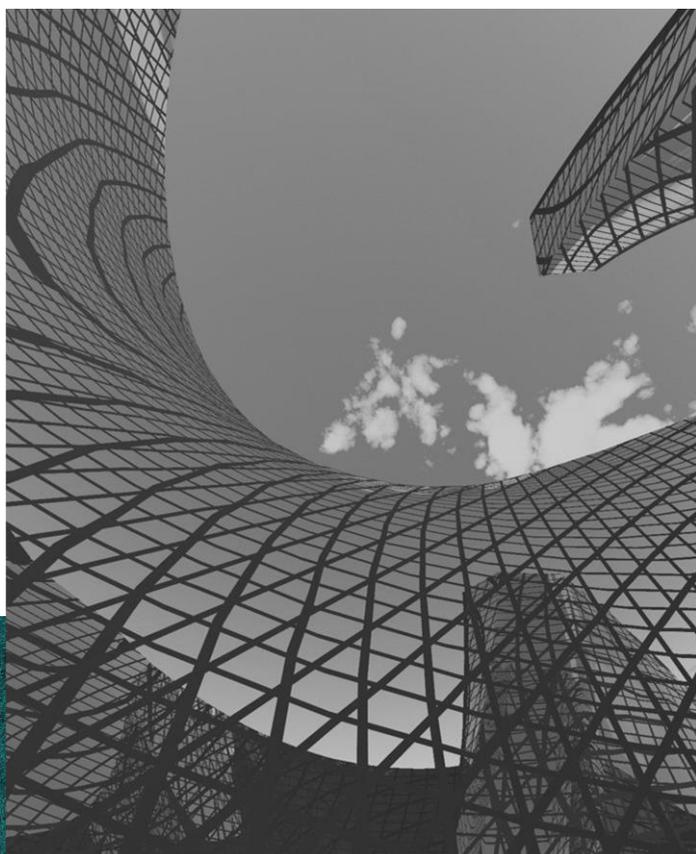


2021



Politique et rapport d'engagement actionnarial



TALENCE
GESTION



Table des matières

Préambule	2
I. Processus de suivi, d'analyse et d'évaluation extra-financière des entreprises	4
1) Méthode FED « Financement des Entreprises Durables ».....	4
2) Suivi et traitement des controverses.....	4
Suivi et traitement spécifiques au fonds Talence Epargne Utile	5
Suivi et traitement spécifiques au fonds Talence Humpact Emploi France	6
II. Dialogue proactif avec les émetteurs.....	7
1) Dialogue régulier	7
2) Dialogue ciblé avec les entreprises.....	8
3) Engagement collaboratif.....	9
III. Engagement lors des Assemblées Générales.....	11
1) Politique de vote.....	11
2) Rapport sur l'exercice des droits de vote	11
IV. Moyens dédiés à l'activité d'engagement.....	11
Organisation interne	11
Comités spécifiques aux fonds « responsables »	12
V. Communication autour de la politique d'engagement.....	12



Préambule

Talence Gestion, société de gestion agréée par l'AMF, entrepreneuriale et indépendante fondée en 2010, a pour vocation de bâtir une stratégie d'investissement au service des projets de ses clients avec un accompagnement sur-mesure à l'opposé de la tendance à l'industrialisation des métiers de la finance. Cette mission est assurée par une équipe d'experts passionnés par leur métier, constituée de 13 gérants et d'un pôle d'Ingénierie Patrimoniale et Fiscale.

Solide et agile, Talence Gestion bénéficie des atouts d'une entreprise à taille humaine proche de ses clients (réactivité, proximité et flexibilité) tout en leur donnant accès à une large offre de placements et de services digne d'un grand groupe.

La gestion de conviction de l'équipe de Gestion Collective se base sur des rencontres fréquentes avec le management et une analyse fondamentale approfondie des sociétés. En tant qu'experts des petites et moyennes valeurs de la zone euro, les gérants de l'équipe de Gestion Collective mettent en œuvre une gestion active de conviction « Stock-picking » basée sur la connaissance approfondie des marchés financiers, une analyse fondamentale rigoureuse et un dialogue régulier avec le management des entreprises dans lesquelles ils sont investis.

En tant que signataire des PRI (Principles for Responsible Investment), Talence Gestion agit en tant qu'Investisseur Responsable porté par la conviction que la prise en compte des enjeux de développement durable a un lien avec la solidité et la performance des modèles économiques des entreprises. Ainsi, les gérants sont particulièrement attentifs à la stratégie RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) des sociétés prévenant ou atténuant des risques.

A ce jour, la politique d'engagement actionnariale de Talence Gestion s'applique principalement aux fonds Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France.

TALENCE EPARGNE UTILE

Créé en 2016, **TALENCE EPARGNE UTILE** est le premier fonds créé et labélisé ISR dans l'univers des petites et moyennes entreprises françaises cotées, intégrant une analyse extra-financière réalisée en partenariat avec Ethifinance. Le fonds adopte une approche « best-in-universe », et affiche un taux de sélectivité de plus de 50% chaque année, par rapport à son univers d'investissement. Ce processus qui met en amont de l'analyse financière, un filtre extra-financier est relativement précurseur. On peut ainsi parler de "Gestion active ESG", avec la dimension ESG qui intervient en amont dans le processus de sélection, pour ensuite appliquer une dimension et une analyse financière. Par ailleurs, le haut niveau d'engagement actionnarial se traduit par un dialogue constant avec les managements ou parfois avec les responsables RH/RSE, le vote à l'ensemble des AG, le suivi des controverses et le déclenchement d'un dialogue et/ou d'exclusion lors d'un niveau de risque excessif (5 niveaux), ainsi qu'un dialogue ciblé sectoriel. De plus, nous publions 12 indicateurs d'impact chaque année avec 3 ans d'historique ainsi que la comparaison à l'univers du benchmark.



TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE

Lancé en partenariat avec l'agence de notation extra-financière spécialisée dans le domaine de l'emploi Humpact, le fonds actions **TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE** est investi sur les grandes et moyennes capitalisations françaises, selon une sélection principalement axée sur les critères extra-financiers sociaux (le « S » de l'analyse ESG), dite « best in universe ». Le fonds Talence Humpact Emploi France intègre une dimension sociale en amont de la dimension et de l'analyse financière. Ce fonds créé en juillet 2020 s'inscrit dans une démarche proactive au service de l'emploi en France en investissant prioritairement dans des entreprises favorisant une politique sociale dynamique et favorable au tissu économique du pays. La construction du fonds s'effectue en respectant deux étapes : l'application d'un filtre extra-financier "Score Emploi" (sur la base de neuf critères relatifs aux politiques sociales des sociétés, dont les critères liés à la création d'emploi en France) puis l'analyse fondamentale de la Société (dimension financière et gestion active), ainsi qu'une analyse extra-financière plus large liée à notre Scoring interne ESG.

Au cours de l'année 2021, cette politique d'engagement sera élargie progressivement à l'ensemble des fonds gérés par l'équipe de Gestion Collective.

Du fait de la philosophie même de ces deux fonds dits « responsables », cette politique a principalement trois objectifs :

- évoquer régulièrement avec les sociétés cotées leurs principaux enjeux ESG, suivre leurs progrès en la matière, et créer ainsi un climat favorable à un dialogue durable sur ces enjeux ;
- analyser les controverses (si le niveau de gravité le justifie via un engagement de la société concernée) et s'assurer ainsi que les sociétés en portefeuille continuent à répondre à nos exigences de performance extra-financière ;
- faire montre de proactivité afin d'attirer l'attention des sociétés en portefeuille sur d'éventuelles évolutions que nous jugeons préoccupantes et ainsi contribuer à limiter les risques de futures controverses sur les valeurs que nous détenons.

Pour atteindre ces objectifs, notre démarche d'engagement se caractérise par 3 champs d'actions visant à influencer le comportement des entreprises pour une meilleure prise en compte des enjeux ESG dans leur stratégie de développement : un processus d'analyse et d'évaluation des stratégies mises en place (et le cas échéant, une procédure de traitement des controverses qui peuvent émailler la vie des sociétés cotées), un dialogue proactif avec les émetteurs et notre participation aux assemblées générales des entreprises.



I. Processus de suivi, d'analyse et d'évaluation extra-financière des entreprises

1) Méthode FED « Financement des Entreprises Durables »

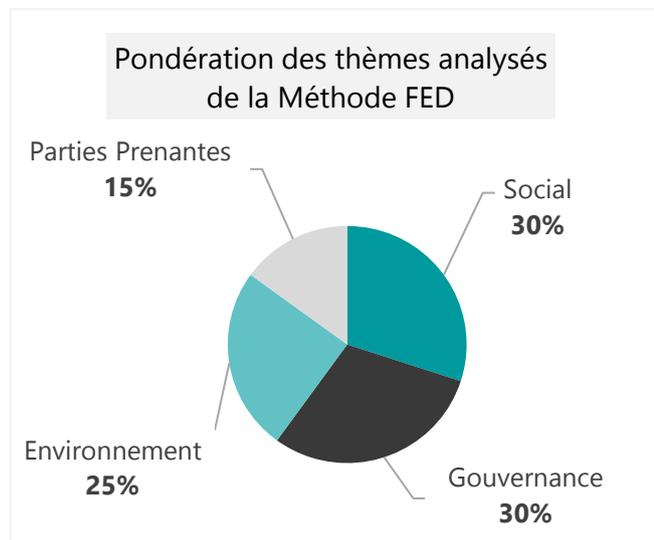
L'équipe de Gestion Collective de Talence Gestion produit une notation ESG sur près de 400 entreprises françaises et européennes. Les performances extra-financières de l'ensemble des entreprises dans lesquelles les gérants investissent ou souhaitent investir sont analysées et notées à travers la Méthode FED « Financement des Entreprises Durables ».

La Méthode FED « Financement des Entreprises Durables » est un outil propriétaire de suivi et d'analyse et de notation qui consiste à attribuer une notation extra-financière à chaque entreprise analysée selon 70 critères extra-financiers. Ces critères sont issus de sources d'informations extra-financières externes (Document d'enregistrement universel des sociétés, rapports RSE, contacts avec les entreprises analysés, fournisseurs de données ESG, etc.)

Quatre thèmes sont analysés et évalués afin d'obtenir un score sur 100 points : Environnement, Social, Gouvernance et Parties prenantes (détails disponibles dans notre Code de Transparence), selon la répartition ci-contre.

L'évaluation extra-financière des entreprises en portefeuille ou qui pourraient entrer dans la sélection des gérants est réalisée une fois par an.

Ce processus d'évaluation est la base de la politique d'engagement actionnarial de Talence Gestion car il permet aux gérants d'identifier les bonnes pratiques en matière de stratégie RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et les axes d'amélioration qui seront évoqués lors de prochains échanges avec les entreprises dans lesquelles ils investissent.



2) Suivi et traitement des controverses

Avec l'appui de ces partenaires spécialisés dans l'analyse extra-financière, Talence Gestion a mis en place un processus rigoureux de détection, d'évaluation et de suivi des controverses ESG. Nous qualifions de « Controverse ESG » tout événement et/ou élément de la vie de l'entreprise, qui nous semble, selon notre analyse, non-conforme aux bonnes pratiques sur un ou plusieurs aspects extra-financiers.

Le processus mis en place permet d'adapter la gestion et le suivi de la controverse en fonction de la gravité de cette dernière. Dès lors, qu'une controverse est jugée suffisamment sérieuse, nous engageons un dialogue ciblé et pragmatique avec l'entreprise concernée. L'objectif de cette démarche est, dans le meilleur des cas, d'obtenir de l'entreprise des réponses satisfaisantes et/ou une modification de ses comportements jugés contraires aux bonnes pratiques RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).



Le respect de la procédure de suivi des controverses est effectué par le Responsable du Contrôle Interne de Talence (renvoi vers procédure contrôle interne).

Notre procédure de suivi des controverses est composée de plusieurs étapes :

- **Identifier**

Deux partenaires spécialisés dans l'analyse extra-financière des entreprises cotées sont aux côtés de l'équipe de gestion pour identifier, suivre et évaluer les potentielles controverses des sociétés dans lesquelles les fonds sont investis : Ethifinance et Humpact.

Lors de chaque comité de gestion, les équipes de gestion Talence Gestion et d'analyse extra-financière de l'agence de notation en lien avec le fonds font le point sur les controverses identifiées sur les valeurs en portefeuille. Ces controverses sont classées, en fonction de leur gravité estimée par les membres du comité.

Pour les controverses ESG et de Parties Prenantes identifiées par l'agence Ethifinance, les niveaux sont les suivants : « Faible », « Limité », « Significatif », « Fort » et « Critique ».

Pour les controverses sociales identifiées (tels qu'un plan de sauvegarde de l'emploi ou des accusations de comportement négatif : sexisme, harcèlement, etc.) par l'agence Humpact, différents types de controverses existent : « Majeur », « Mineur ». De plus, certaines entreprises sont mises « sous-surveillance » si l'analyste identifie un évènement négatif est susceptible d'intervenir dans les prochains mois, ce qui amènerait l'équipe à passer l'entreprise sous controverse.

- **Evaluer et décider**

En plus de la veille effectuée en interne, les partenaires de Talence Gestion communiquent les éléments relatifs aux controverses identifiées aux membres des Comité de Gestion. Ce dernier évalue la controverse et détermine le niveau de gravité de chacune de ces controverses.

A chacun de ces niveaux correspond une démarche et une réponse graduelle pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la société en portefeuille.

Suivi et traitement spécifiques au fonds Talence Epargne Utile

En cas de controverse d'un niveau « Faible », « Limité » ou « Significatif » : la société concernée est mise sous surveillance. Le titre est conservé dans le portefeuille. La controverse est suivie activement et une mise à jour est faite lors de chaque comité, notamment afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux qui justifieraient de revoir à la hausse le niveau de gravité de cette controverse.

En cas de controverse d'un niveau « Fort » : Talence Gestion lance une procédure d'engagement. Son objectif est de pouvoir dialoguer avec l'entreprise afin d'estimer au mieux l'étendue et la pertinence des mesures correctives qu'elle met en œuvre. Les principales étapes de cette procédure sont les suivantes :

- Envoi d'une lettre d'engagement à la société en portefeuille concernée ;
- En cas d'absence de réponse sous 1 mois, le Comité décide ou non de l'envoi d'une seconde lettre, indiquant notamment à l'entreprise qu'elle risque l'exclusion ;



- En cas d'absence de réponse à la deuxième lettre et/ou dialogue sous un délai de 2 mois, le Comité statue du maintien ou non de la société. En cas d'exclusion, l'émetteur reçoit une lettre d'information lui explicitant sa sortie du fonds.

En cas de controverse d'un niveau « Critique » : le comité acte l'exclusion de la société du portefeuille après communication d'une lettre d'information à l'entreprise.

BILAN

à fin juin 2021

Sur les 69 entreprises en portefeuille au 30/06/2021 :

- Plus de 45% des entreprises en portefeuille n'ont fait l'objet de controverse ESG (depuis la création du fonds) ;
- Quatre entreprises sont sous-surveillance avec des controverses de niveau « Significatif » et une société présente une controverse « Forte ». La plupart de ces entreprises ont fait l'objet d'un dialogue au cours de l'année.

Suivi et traitement spécifiques au fonds Talence Humpact Emploi France

L'agence Humpact réalise une veille des controverses sociales et des plans sociaux en cours.

Depuis la création du fonds Talence Humpact Emploi France en juillet 2020, les plans sociaux sont relevés par Humpact depuis Juillet 2020. Les controverses sociales sont, elles, relevées depuis Avril 2021. Un rattrapage des controverses sociales majeures passées est prévu prochainement. La méthode d'appréciation et d'intégration dans le score est la suivante pour chaque cas :

- **Plans sociaux et restructuration d'effectif**

Les plans sociaux ont été nombreux avec la crise sanitaire. Humpact a créé un référentiel permettant d'apprécier un plan social et ajuster les notations des sociétés.

Voici les différentes étapes à l'intégration du plan social dans le score :

- Relève de l'annonce du plan social
- Relève des effectifs concernés et classification des effectifs concernés selon 3 types : Licenciements, Départs volontaires, Autres (Réorganisation, APC)
- Evaluation qualitative du plan social selon les critères suivants :
 - Niveau d'annonce du plan (En cours, Terminé)
 - Contexte justifiant ou non un plan social
 - Temporalité du plan (court terme, moyen terme, long terme)
 - Mise en place d'un dialogue constructif avec les syndicats
 - Discours tenu par l'entreprise mettant en avant l'importance du capital humain
 - Suppression ou réduction des dividendes durant l'année du plan social
 - Niveau d'efforts consentis par l'entreprise (Nul, Intermédiaire, Exemplaire)



- Estimation future (ND, Amélioration, Dépréciation)
- Calcul automatique du score de dépréciation selon l'évaluation qualitative et les effectifs concernés
- Application de la dépréciation sur le score final de la société (sur 5 étoiles)
- Surveillance continue du plan social et réajustements selon les différents signaux et articles publiés
- Clôture du plan social lorsque signal ou année terminée.

▪ **Controverses sociales**

Il existe 2 types de controverses existant : « Majeur » et « Mineur ».

Les controverses « Mineures » ne font l'objet d'aucune modification du Score Emploi. En revanche, la succession de controverses mineures peut néanmoins aboutir à une controverse « Majeure ».

Les controverses « Majeures » ont un impact négatif sur le Score Emploi de l'entreprise concernée. Étant donné la diversité des controverses possibles, l'analyste doit construire une analyse spécifique à chaque controverse et déterminer l'impact final selon des critères clés pour l'évaluer.

Par la suite, une controverse « Majeure » peut aboutir à :

- La mise en place d'un dialogue avec l'entreprise pour comprendre la controverse, et ;
- L'exclusion de la société du fonds desquels elle fait partie (aucune société concernée à ce jour).

BILAN

à fin juin 2021

Les analystes Humpact ont relevé 14 plans sociaux depuis la création du fonds, dont :

- 9 jugés justifiés compte tenu du contexte économique ;
- 8 jugés « importants », représentant plus de 1% de l'effectif du pays.

A ce jour, les analystes ont relevé 17 controverses sociales, avec principalement :

- 10 controverses liées à des grèves ;
- 4 controverses en lien à des discriminations sexistes.

II. Dialogue proactif avec les émetteurs

1) Dialogue régulier

Reconnus pour la qualité de leur gestion de type « Stock-picking », les gérants de l'équipe de Gestion Collective rencontrent le management de toutes les entreprises dans lesquelles ils ont investis ou envisagent d'investir au moins une fois par an.



Ces réunions sont l'opportunité pour les gérants d'interroger la direction de l'entreprise cotée sur sa stratégie RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et les actions mises en œuvre afin de créer de la valeur durablement et de la partager. Convaincu que les enjeux de développement durable permettent de prévenir ou d'atténuer des risques et ont donc ainsi un lien avec la pérennité des modèles économiques de ces entreprises, les gérants sont particulièrement attentifs aux informations relatives aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour l'ensemble des parties prenantes (actionnaires, management et collaborateurs, fournisseurs, clients, collectivités territoriales, etc.)

Ces échanges directs avec les équipes de direction et en charge de la politique RSE de l'entreprise donnent aux gérants une vision précise de la prise en compte et des moyens mis en œuvre par l'entreprise vis-à-vis des enjeux ESG.

BILAN

à fin juin 2021

Au cours des 6 derniers mois, l'équipe de Gestion Collective a pu échanger et faire le point avec la direction de plus de 120 entreprises représentant près de 150 réunions investisseurs, visites de site ou one-to-one.

2) Dialogue ciblé avec les entreprises

Lors d'une réunion investisseurs ou au cours de l'année par un contact mail ou téléphonique, le gérant peut aborder des thématiques précises identifiés en amont par l'analyse extra-financière de l'équipe de Gestion Collective au travers de sa méthode d'analyse et de notation FED (pour Financement des Entreprises Durables).

Ces dialogues ciblés sont organisés lorsque l'équipe de gestion identifie une controverse ou un potentiel important d'amélioration de leur performance ESG sur un ou plusieurs critères extra-financiers.

EXEMPLES DE DIALOGUES CIBLEES

à fin juin 2021

Parmi nos dernières actions en termes de dialogue régulier, nous pouvons citer Chargeurs. Nous avons abordé le thème de la préservation de la biodiversité (Environnement), et notamment les progrès réalisés dans le traitement de leurs effluents à travers des lagons sur le site de Lanas Trinidad en Uruguay. Nous saluons également la réduction de l'impact environnemental de la logistique avec le développement de la gestion complète du cycle de vie des produits. Parmi les axes d'amélioration, nous avons pu identifier quelques points



concernant l'éthique des affaires (thème Gouvernance et respect des Parties prenantes) qui seront à nouveau évalués lors de notre prochaine rencontre.

Dans le cadre d'un dialogue ciblé, nous pouvons également citer notre démarche d'engagement auprès de Korian et LNA Santé, dans le secteur des EHPAD. Le secteur fait l'objet de risques d'exposition à des controverses, tels que les conditions de travail du personnel et les qualités de soins, dans un contexte de vieillissement de la population et des refontes de modèles de prise en charge des soins. Les questions adressées à l'entreprise ont porté sur trois grands domaines : suivi et évolution des indicateurs sociaux, conditions de travail des employés, et mission sociétale et perspectives de développement du Groupe. Dans le cas de Korian, nous avons pu constater l'amélioration de la transparence sur ces sujets et la prise en compte plus forte dans la responsabilité sociétale du Groupe : contribuer au « bien vieillir ». Notre contact avec le DRH et la Responsable de la RSE au sein du Groupe nous a permis de confirmer ces tendances.

Enfin, début juin 2021, Humpact a démarré pour Talence Gestion un dialogue ciblé avec l'entreprise Sanofi. La démarche est toujours en cours. L'étude d'engagement concerne la thématique de l'emploi en général et vise à connaître le positionnement de l'entreprise à la suite de ses récentes annonces (menaçant en particulier plus de 300 postes en recherche et développement) et plus largement de réorientation stratégique (2019). Une évaluation générale de l'emploi de Sanofi ainsi que du secteur pharmaceutique a été réalisée. Le dialogue est en cours et devrait se terminer fin juillet 2021.

3) Engagement collaboratif

L'engagement actionnarial collaboratif consiste à dialoguer, via des campagnes d'engagement sur des thématiques variées, avec des entreprises afin de faire progresser leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Les thématiques sont définies en fonction des priorités d'engagement définies par un groupement d'investisseurs.

Avec l'appui de son partenaire Ethifinance, l'engagement collaboratif permet de mettre l'accent sur l'amélioration des politiques et pratiques des entreprises et la diffusion de bonnes pratiques. Talence Gestion a ratifié la démarche d'engagement collectif, lancée fin 2020, sous la marque Engagement for Progress (E4P).

Annnonce du lancement du service d'engagement collectif suivant ce lien ([Lien vers le communiqué de presse](#)), intégrant une citation de Julien Fauvel, associé gérant OPCVM chez Talence Gestion et référent ISR de la société.



EXEMPLES D'ENGAGEMENTS COLLABORATIFS

à fin juin 2021

Au cours du 4^{ème} trimestre 2020, nous avons participé en tant que signataire à la première démarche d'engagement sur le thème de la biodiversité au sein du secteur de l'immobilier. De récentes études sur l'état de la biodiversité ont révélé une dégradation accélérée des écosystèmes et un taux d'extinction d'espèces inédit. En effet, le secteur de l'immobilier a un impact important sur la biodiversité (participation à l'artificialisation des sols par exemple), il dispose d'importants levier d'amélioration en vue de préserver la biodiversité, à chaque étape du cycle de vie d'un bâtiment. La prise en compte de la biodiversité représente ainsi un défi majeur pour les entreprises et les investisseurs.

Nous avons démarché Kaufman & Broad et Covivio, au sein du secteur Immobilier. Il est à noter que ces 2 sociétés n'exercent pas les mêmes activités. Cette étude a permis de mettre en lumière deux niveaux de maturités différents : des acteurs très avancés où la protection de l'environnement est un pilier de leur politique RSE, et ceux limités, en phase d'identification des impacts et qui mettent en place des mesures pour les limiter.

En synthèse, Kaufman & Broad prend en compte les enjeux liés à l'érosion de la biodiversité, en revanche elle ne fait pas partie de la cartographie des risques et constitue l'un des forts axes d'amélioration. Quant à Covivio, le Groupe est avancé : il prend en compte l'impact sur la biodiversité en amont des projets, dans l'extraction des matières premières et la fabrication des matériaux de construction. Covivio réfléchit à la mise en place du concept de "biodiversité positive" et se positionne ainsi parmi les foncières européennes les plus respectueuses de la biodiversité.

Enfin, nous sommes actuellement engagés dans une nouvelle initiative d'engagement collaboratif avec Ethifinance dans le domaine de l'agroalimentaire et l'impact environnemental et social des chaînes d'approvisionnement de ce secteur. Dans ce contexte, nous démarchons notamment LDC et Savencia.

Par ailleurs, nous avons rejoint « Finance for Tomorrow », la première coalition mondiale d'engagement autour de la transition juste. Cette initiative, portée par la branche de Paris EUROPLACE, a pour objectif de promouvoir une transition socialement acceptable vers des économies bas carbone.

L'équipe de Talence Gestion participera à des campagnes d'engagement menées auprès des entreprises cotées visant à les encourager à intégrer toutes les dimensions de la Transition Juste à leurs stratégies et promouvoir les bonnes pratiques.

L'engagement pourrait se faire de manière sectorielle en ciblant en priorité les secteurs les plus impactés par la transition (les transports, le bâtiment, l'énergie, la gestion de l'eau et des déchets). Des thèmes tels que la réhabilitation de sites industriels, la reconversion des



travailleurs, les relations avec les communautés locales sont communs à plusieurs secteurs et pourront servir de base de discussion avec les entreprises.

III. Engagement lors des Assemblées Générales

1) Politique de vote

En tant qu'investisseurs actions « responsables », la participation aux Assemblées Générales est l'un des piliers de l'engagement actionnarial chez Talence Gestion. La politique de vote et le dialogue avec les organes de directions sont étroitement liées. Retrouver notre « Politique de vote » sur notre site internet via le lien suivant : [Politique de vote - 2021](#).

2) Rapport sur l'exercice des droits de vote

Le rapport de vote pour l'année 2020 est disponible sur notre site internet via le lien suivant : [Rapport sur l'exercice des droits de vote - 2020](#).

IV. Moyens dédiés à l'activité d'engagement

Organisation interne

Talence Gestion a mis en place une organisation interne dédiée à l'ESG. La mise en œuvre de la démarche ISR au sein de Talence Gestion est animée par :

- Le Comité de Direction, présidé par le Président de Talence Gestion, qui suit l'avancement du déploiement de l'ISR et valide également, le cas échéant, les évolutions dans la démarche ISR et la méthodologie d'évaluation des enjeux de responsabilité sociétale des entreprises. Il est composé de 6 collaborateurs se réunissant tous les quinze jours.
- La mise en œuvre de la démarche ISR au sein de Talence Gestion est animée par un « Comité ISR » composé de 7 membres, dont le référent est Julien Fauvel. Réuni au moins une fois par an, le Comité a pour mission d'aborder la formalisation et le déploiement de notre approche d'investisseur responsable ainsi que l'évolution de nos procédures en particulier notre système d'analyse et d'évaluation extra-financier développé en interne par ses membres nommé la Méthode « FED » (Financement des Entreprises Durables ».
- Le respect des procédures en place est contrôlé par le Directeur de la Compliance.
- L'exercice de droits de vote des entreprises en portefeuille est réalisé par l'équipe de Gestion Collective en charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées dans lesquels les OPC gérés par la société de gestion sont investis. Les votes sont passés au sein de la plateforme mise à disposition par ISS et envoyés au middle office qui les transfère au dépositaire.



Comités spécifiques aux fonds « responsables »

Pour le fonds Talence Epargne Utile, un Comité Collégial se réunit tous les mois. Il est composé de membres de Talence Gestion et d'Ethifinance. Il suit la mise en œuvre de la politique d'investissement ISR du fonds et se prononce notamment sur les émetteurs susceptibles d'être mis sous surveillance ou exclus, la gestion des controverses, les actualités marquantes des sociétés et autres sujets en lien avec le fonds.

Pour le fonds Talence Humpact Emploi France, un Comité Collégial se réunit tous les trimestres. Il est composé de membres de Talence Gestion et de l'agence de notation extra-financière Humpact. Il suit la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable du fonds et se prononce notamment sur les émetteurs susceptibles d'être mis sous surveillance ou exclus, la gestion des controverses, les actualités marquantes des sociétés et tous sujets en lien avec le fonds.

V. Communication autour de la politique d'engagement

Les rapports annuels des fonds Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France détaillent les démarches d'engagement de l'exercice passé. On y retrouve notamment des informations sur l'exercice des droits de vote des entreprises en portefeuille ainsi que la liste et le résultat des « dialogues ciblés » qui ont eu lieu avec certaines entreprises, notamment dans le cadre des controverses identifiées par le Comité de Gestion du fonds.

Par souci de transparence, les investisseurs du fonds peuvent obtenir à tout moment sur simple demande des informations sur les démarches d'engagement initiées par l'équipe de gestion depuis le lancement du fonds. Les résultats et les détails de toutes les démarches dont les résultats sont connus et ont donc été rendus publics sont disponibles à tout moment.

Avertissement

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information.

Talence Gestion décline toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos.

Edité par Talence Gestion - Siège social : 38 avenue Hoche, 75008 Paris.